

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 21/983 :

Vote de subvention à l'Association Sportive Culturelle Ambroise Vollard (A.S.C.A.V)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANEE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

ABSENTS :

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Michel FONTAINE

Affaire n°21/983 : Vote de subvention à l'Association Sportive Culturelle Ambroise Vollard (A.S.C.A.V).

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville de Saint-Pierre encourage et soutient les initiatives permettant de créer lien sociale, favoriser la réussite éducative et contribuer à l'épanouissement individuel et collectif.

Et c'est dans ce contexte que l'Association Sportive Culturelle Ambroise Vollard (A.S.C.A.V), en partenariat avec le Contrat de Ville, envisage d'organiser une course pédestre intitulé « *Les foulées de Condé* » le samedi 10 décembre 2022, au sein du quartier prioritaire de Condé Concession, avec les élèves de l'école primaire, les parents, et les habitants.

Cet évènement qui se veut avant tout populaire, poursuit comme objectifs principaux de :

- Favoriser la mixité sociale et lutter contre l'isolement,
- Promouvoir la santé par le sport,
- Créer les conditions favorables à la réussite éducative,
- Susciter l'intérêt des jeunes, des parents, et des habitants à la pratique de la course à pieds,
- Initier aux valeurs que promeut la pratique.

En amont, des ateliers de découverte et de sensibilisation au trail seront menés auprès des élèves, avec des temps d'échanges avec des pratiquants.

Pour mettre en œuvre cette action, l'Association Sportive Culturelle Ambroise Vollard sollicite l'attribution d'une subvention de 3 499 euros.

Le financement de cette opération est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 020 6574 16 RE22000070

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la subvention proposée à Association Sportive Culturelle Ambroise Vollard,
- **D'APPROUVER** la convention annexée,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michèle FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221114-21-983-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022